

M. Walden: Un des exemples qui me vient à l'esprit est le *Institute for Behavioural Research* de l'Université York. C'est l'une de celles auxquelles je me réfère ici. Un grand nombre d'universités ont des instituts dont l'importance varie, mais qui sont généralement petits. Ces instituts étudient les divers aspects des sciences sociales et du comportement. Nous sommes en contact, par exemple, avec environ 300 d'entre eux. Nous ne dépensons pas d'argent pour la recherche; nous n'avons pas d'argent à dépenser dans ce domaine. Ce n'est d'ailleurs pas tellement mauvais. Dans notre cas, en particulier, ça nous oblige à regarder autour de nous, pour chercher à découvrir ce qui a été fait. Un grand nombre de ces instituts se trouvent aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, etc., mais il me semble, et je dois préciser ici qu'il s'agit d'une remarque personnelle, que nous avons vraiment besoin d'une organisation ou d'un institut de ce genre sous l'égide du gouvernement fédéral. Cela n'excluerait pas un Conseil national des sciences sociales, ou quelque chose de ce genre. Il serait utilisé dans le cadre du gouvernement et éviterait une énorme quantité de double emploi et permettrait en outre de disposer de toute une gamme de recherches. A l'heure actuelle, il n'existe aucune façon organisée de découvrir ce que l'on cherche.

Il se trouve que je connais les chercheurs de certains autres ministères et si je connais bien la question — je ne pense pas qu'il s'agisse d'une chose intentionnelle, ni qu'il y ait quoi que ce soit de secret là-dedans, et il se trouve que nous avons tous le même sentiment à cet égard — nous estimons que si nous ne pouvons pas disposer d'une modeste somme de \$10,000 ou \$20,000 pour découvrir tout ce qui nous intéresse sur un sujet particulier, il n'y a pas d'autre moyen pour nous d'y parvenir. Nous pourrions peut-être découvrir quelques vérités par hasard, mais j'estime que cela n'est pas suffisant.

Le sénateur Hastings: De quelle façon la direction de la citoyenneté utilise-t-elle ces centres ?

M. Walden: Ma foi, pour chaque aspect particulier qui surgit; supposons par exemple qu'à telle réunion d'un groupe donné on voie surgir le terme "aliénation" — et c'est un terme qui est en train de devenir très répandu, bien que du point de vue de la recherche j'estime qu'il est plutôt grossier et composé d'éléments contradictoires — mais en supposant que nous voulons en savoir davantage à ce propos, et découvrir de quoi ce terme est fait, plutôt que d'organiser un programme de recherche à l'intérieur du ministère ou de recruter une équipe de dix ou quinze chercheurs, nous savons parfaitement qu'il existe déjà un ensemble de recherches réalisées qui concernent l'aliénation. Comme nous connaissons ces différents instituts, nous nous mettons simplement en contact avec eux et nous leur posons la question; s'ils disposent d'un système mécanisé ou automatisé, nous posons notre question à ce système, et leur personnel nous fait parvenir la documentation la plus récente concernant les re-

cherches menées sur l'aliénation. Je pense que cela est bon, je ne pense pas que nous ayons besoin de plus que cela. Il nous faudrait une équipe de quarante ou cinquante chercheurs pour couvrir entièrement le domaine déjà couvert par tous ces spécialistes d'un bout à l'autre du continent.

Le sénateur Hastings: Au paragraphe 5 de la même page, vous mentionnez l'importance de la participation et de l'engagement, et vous dites ensuite "... l'expérience des fonctionnaires de ce ministère en matière de programmes et de travaux sur place..." Quels programmes avez-vous dans lesquels une place est faite à l'engagement. ?

M. Walden: Je pense que M. Cormier pourrait peut-être vous fournir plus de détails que moi. Je connais la chose dans les grandes lignes, mais M. Cormier a acquis une expérience considérable dans ce domaine.

M. Anselme J. Cormier, directeur exécutif de la direction de la citoyenneté du ministère du secrétariat d'État: Je pense que l'attitude de notre Direction a été mise au point aux environs de 1950, lors de la création du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il faut que je vous fasse ici un bref aperçu historique, afin de vous donner le recul nécessaire et de mieux mettre en lumière ce que nous faisons effectivement.

En 1950, lors de la création du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, notre direction a été chargée de contribuer à assurer la bonne intégration des immigrants à la vie canadienne. C'était l'époque où le Canada venait de se lancer dans une politique d'immigration, et je pense qu'à cette époque il doit y avoir eu deux principales lignes de conduite. L'une d'entre elles aurait été de recruter un grand nombre d'enquêteurs sociaux, afin de s'assurer que les immigrants soient placés dans des conditions aussi favorables que possible, et, pour recourir à une image, de les prendre par la main pour les conduire à l'école, à l'église, et vers les autres institutions communautaires avec lesquelles ils devaient se familiariser pour s'intégrer véritablement à la vie canadienne.

L'attitude adoptée à l'époque par la direction, et qui était basée sur des théories et des pratiques de sciences sociales très éprouvées était que la tâche d'intégrer les immigrants, et de les aider à s'intégrer à la vie canadienne, incombait en premier lieu aux Canadiens eux-mêmes, au sein des collectivités où se trouvaient les immigrants, le rôle du gouvernement n'étant que de fournir son interprétation et son assistance, mais pas d'intervenir directement. C'est pourquoi le ministère a pris à l'époque, avec l'accord des provinces, des dispositions aux termes desquelles des classes d'enseignement linguistique et d'initiation à la citoyenneté seraient mises à la disposition des immigrants, après quoi le ministère s'est retiré. Il a également adopté cette attitude à l'égard de la collectivité, en ce sens que les agences communautaires, églises, associations familiales et associations scolaires, en bref tous les types d'organisations communautaires s'intéressant au sort